Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 28/05/2024 à 12h09
Référence de l'AR : 054-215404989-20240528-DELIB_26_2024-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Nancy

Commune de Seichamps

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation : 21 mai 2024

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 21/05/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

MEON Brigitte, BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHAKMA-HENRION Véronique, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : DOERLER Marie à VIVIER Macha, ROYER Clément à LANUEL-LE MARECHAL Yveline, ROZOT Jocelyne à KEINERKNECHT René
Absents :
Secrétaire de séance : Monsieur DUBAS Patrick

Membres présents.....24
Absents ayant donné mandat de procuration.....3
Absents.....0
Votants.....27

Délibération DELIB_26_2024
Demande de subvention au titre de l'Appel à projets Education à l'environnement – Conseil départemental de Meurthe et Moselle - Rapporteur : Juan-Ramon GARCIA

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
24	*3*	*27*	*0*	*0*	*0*

Le Conseil départemental a adopté un nouveau dispositif « éducation à l'environnement » pour la mise en œuvre d'une démarche de sensibilisation du grand public et des scolaires.
Cet appel à projet est lancé pour la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

Plusieurs objectifs autour de la protection de la biodiversité sont ciblés dont le soutien à un programme pluriannuel d'éducation à la nature.
Les programmes d'animation devront s'inscrire en cohérence avec les objectifs généraux de la politique départementale et du projet territorial Biodiversité et Paysages.

Ainsi, la Ville de Seichamps est concernée par le projet suivant :

- **Développement d'actions autour de la biodiversité sur trois lieux différents : Zone humide, Truffière et Jardin Roussel**

Dans une optique de développement durable et d'actions sur le long terme, la Ville de Seichamps a décidé de développer des actions autour de la zone humide et de la truffière en direction de tous les publics.

Le montant de ces actions s'élève à :
- 12 910 € pour l'année 2024
- 13 330 € pour l'année 2025
- 13830 € pour l'année 2026

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De solliciter une subvention au titre de l'Appel à projets Education à l'environnement – Conseil départemental de Meurthe et Moselle :

  - **2024 : 2500 €**
  - **2025 : 2500 €**
  - **2026 : 2500 €**

- De financer la partie non subventionnée.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 28 mai 2024
Henri CHANUT,
Maire.

Henri CHANUT
2024.05.28 11:56:16 +0200
Ref:6575760-9845062-1-D
Signature numérique
le Maire